



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-INT-098

Déposé le : 5.02.13

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

La récolte du PET va-t-elle disparaître dans les éco-points ?

## Texte déposé

Le recyclage du PET est relativement bon en Suisse, atteignant 82% en 2011. Sur les 47'000 tonnes recyclées chaque année, 80% environ le sont par le biais du retour des bouteilles de PET dans les commerces qui les vendent. Les 20% restant le sont par le biais de la collecte effectuée par les villes et les communes.

L'entreprise Pet Recycling System (PRS) gère le recyclage de près de 97% des bouteilles en PET mises sur le marché dans toute la Suisse. Pour ce faire, elle prélève une contribution anticipée de recyclage de 1.8 centime sur chaque bouteille de boisson en PET vendue par les commerces. Ce montant permet de couvrir les frais de collecte, de transport, de tri ainsi que les frais d'information.

Les commerces et les communes sont indemnisés pour le recyclage du PET par une taxe forfaitaire par tonne. Par contre le transport peut être facturé aux communes si elles n'ont pas de convention avec PRS.

Récemment, l'entreprise PRS constate que le recyclage se déplace progressivement des commerces vers les centres de récupération communaux ce qui semble lui poser un problème. Elle a entrepris une campagne pour encourager le recyclage essentiellement dans les commerces, argumentant que seul le commerce de détail est astreint par la loi à mettre à disposition les infrastructures permettant le recyclage.

Un élément qui est soulevé par PRS est que la récolte des bouteilles en PET par les communes dans des déchetteries non surveillées est souvent contaminée par des déchets autres, ce qui nécessite des frais supplémentaires de tri. De ce fait l'entreprise encourage la récolte prioritairement dans les commerces et, en deuxième lieu, dans les déchetteries communales surveillées.

Certaines communes ont pris en compte ces recommandations et supprimé les points de récolte non surveillés, par exemple dans les Eco Points. Au moment où plusieurs communes mettent en place le système de taxe au sac, cette mesure est particulièrement

délétère pour tous les citoyens et citoyennes à qui on demande des efforts de tri optimisés, mais à qui on supprime les points de récolte pour le PET. Les gens qui sont en train de prendre l'habitude de se rendre à la déchetterie, surveillée ou non, avec l'ensemble de leurs déchets, risquent de devoir repartir avec leurs bouteilles en PET. Pourtant, en 2004, on trouvait sur le site de l'OFEV les énoncés suivants: « Plus il y a de conteneurs, plus on collecte de bouteilles. Notre objectif est qu'il soit possible de trouver partout un conteneur en moins de cinq minutes ». Cette démarche a permis d'améliorer le taux de recyclage de 74% en 2005 à 82% en 2011

Par conséquent, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le Conseil d'Etat entend-il inciter les communes à offrir plusieurs points de récolte du PET à leurs habitants ?
- 2) Le Conseil d'Etat compte-t-il intervenir auprès de l'entreprise PRS pour qu'elle adopte une stratégie incitant les communes à continuer, respectivement à commencer, le recyclage du PET plutôt que de faire pression pour un recyclage en commerce seul ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur : CROTTAZ Brigitte

Signature :



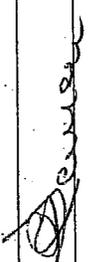
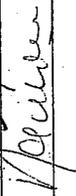
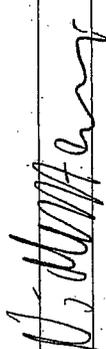
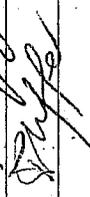
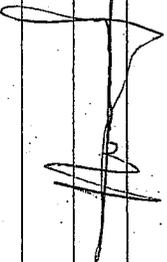
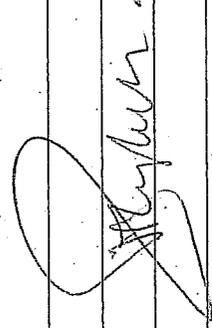
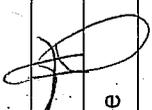
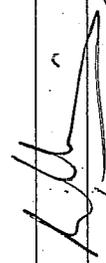
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

# Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	<i>C. Aellen</i>	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques		Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéoz Stéphanie	<i>[Signature]</i>	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	<i>[Signature]</i>	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	<i>[Signature]</i>	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Baillif Laurent	<i>L. Baillif</i>	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis		Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	<i>[Signature]</i>	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu		Cretegyne Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe		Cretegyne Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André		Debluë François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel		Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François		Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory	Humi Véronique
Buffat Michaël		Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa		Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria		Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	<i>[Signature]</i>	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier 	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc 	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie 
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier 	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale 	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine 	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas 	Randin Philippe 	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean 
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip 
Meienberger Daniel	Renaud Michel 	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne 	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick 
Modoux Philippe	Romano Myriam 	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique 
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca 	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre 	Züger Eric